

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

13. Forêts de Kaori aux Nouvelles-Hébrides

Considérant que le Kaori, *Agathis obtusa*, l'une des plus rares essences forestières d'*Agathis*, est strictement endémique aux Nouvelles-Hébrides et que les peuplements les plus importants se trouvent dans l'île d'Erromango;

Considérant que les forêts d'*Agathis* d'Erromango possèdent d'autres caractéristiques botaniques particulières et constituent un écosystème présentant un intérêt unique pour la science;

Jugeant que le Kaori représente l'une des plus importantes ressources naturelles des Nouvelles-Hébrides et que son exploitation doit être contrôlée et conduite de manière à assurer un rendement constant;

Consciente du fait que l'exploitation actuelle des forêts d'*Agathis* d'Erromango est destructrice et non conforme aux pratiques de l'exploitation forestière moderne, qu'elle ne permet aucune régénération et favorise l'érosion;

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Prie instamment les gouvernements de la France et du Royaume-Uni – eu égard à leurs responsabilités en ce qui concerne le condominium des Nouvelles-Hébrides – d'établir une réserve forestière intégrale de 2500 hectares environ dans la vallée de la rivière Lampanouri et celle de son affluent située immédiatement à l'ouest, afin de pourvoir à la préservation des stocks génétiques et de servir de témoins pour permettre la restauration de la forêt dégradée dans sa valeur scientifique et économique primitives.